

LEGISLATURE 2006 - 2011

PROCES-VERBAL no 3

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 25 octobre 2006 à 20 h 15
à la Maison Hugonin

Président : M. Lyonel Kaufmann

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal N° 2 de la séance du 6 septembre 2006
2. Communications du Bureau du Conseil communal
3. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
 - 3.1. Développement du postulat de M. Gilbert Vernez intitulé « Mise en valeur des cheminements piétonniers »
4. Nomination des Commissions (délégués au Conseil intercommunal de l'Association de communes Sécurité Riviera)
5. Préavis municipaux et éventuellement rapports sur :
 - 5.1. Préavis municipal N° 18/2006 relatif au budget communal 2007
 - 5.2. Préavis municipal N° 19/2006 relatif au plafond d'endettement
 - 5.3. Préavis municipal N° 20/2006 relatif à la demande de crédit pour l'achat et la mise en place de quatre pavillons de salles de classe provisoires sur le terrain du collège Courbet
 - 5.4. Préavis municipal N° 21/2006 relatif au budget 2007 du Fonds culturel Riviera
 - 5.5. Préavis municipal N° 22/2006 relatif au budget 2007 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
 - 5.6. Complément au préavis municipal N° 31/2005 relatif au Plan partiel d'affectation « En Béranges »
6. Rapports :
 - 6.1. Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 14/2006 relatif aux autorisations et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil communal
 - 6.2. Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 15/2006 relatif au Plan partiel d'affectation modifiant et radiant partiellement les limites de constructions entre les chemins des Deux-Collines et du Gregnolet
 - 6.3. Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 16/2006 relatif à une demande de crédit pour des travaux de réfection de la toiture des Collèges de Bel-Air et des Mousquetaires
 - 6.4. Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 17/2006 relatif à la modification des statuts de l'Association pour l'action sociale de la région Riviera
 - 6.5. Rapport de la Commission chargée d'étudier le postulat de M. Alain Grangier intitulé « Domaine de Noville : du patrimoine au fardeau »
7. Communications municipales
8. Propositions individuelles et divers

Appel

74 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Taraneh Aminian - Elisabeth Badoux - Guy Chervet - Fabrice Donatantonio - José Espinosa - Martine Gagnebin-de-Bons - Félix Keller - Claude-Alain Luy - Marie-Claude Meylan - Pierre-André Oberson

Absent(e)s : Jacques Devenoge

M. le Président ouvre cette 3^{ème} séance de la législature en invitant les Conseillères et Conseillers à débattre et écouter, partager, convaincre et décider, dans le respect de chacun. Il propose à la réflexion de tous un proverbe russe : « Sur le papier, tout était plat, on avait juste oublié les ravins (et c'est justement par eux qu'il faut passer) ».

Il souhaite la bienvenue au public et à la presse qu'il remercie de s'être déplacés ce soir pour suivre nos travaux.

Ordre du jour

M. le Président indique qu'à la suite de la démission d'un membre du groupe UDC, un point 3 nouveau doit être ajouté à l'ordre du jour en vue de l'assermentation d'une nouvelle Conseillère communale. Les autres points sont décalés en conséquence. Au point 4 - Développement et dépôt des motions, postulats et interpellations, il convient d'ajouter, sous réserve de la décision prise au point 4.1, un point 4.2 - Nomination d'une Commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité du postulat de M. G. Vernez « Mise en valeur des cheminements piétonniers ».

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres remarques, il est adopté tel que complété.

1. Adoption du procès-verbal N° 2 de la séance du 6 septembre 2006

M. R. Pignet, municipal, indique, à la page 19, que la Municipalité n'a pas d'intentions belliqueuses d'occuper les terrains de sport de Montreux. Il fallait donc lire : « La Municipalité l'a par ailleurs chargé d'étudier le coût d'une éventuelle *installation sportive comme celle* de la commune de Montreux située entre Burier et la Saussaz ».

M. D. Dufaux indique qu'il n'était pas absent lors de la dernière séance, mais excusé, comme il l'avait communiqué au Greffe municipal le lundi déjà. Il semble que l'information n'ait pas suivi.

La parole n'étant plus demandée, **le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2006 est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

M. le Président adresse toute notre sympathie à nos collègues Roger et Cédric Urech qui ont eu la douleur de perdre leur belle-sœur et tante.

Il indique avoir reçu, au début de cette semaine, la lettre de démission de Mme C. Wehrli, qui quitte notre assemblée pour des raisons professionnelles.

Les Rencontres de La Tour organisent une conférence, qui sera sans nul doute passionnante, de M. Daniel Girardin, conservateur du Musée de l'Élysée et habitant de notre commune. Le sujet de cette conférence a fait l'objet d'un livre publié par M. Girardin, qui a été traduit en russe et qui est un véritable best-seller en Russie.

Il adresse ses remerciements à celles et ceux qui ont participé au dépouillement des votations du 24 septembre dernier pour leur efficacité dans cette tâche.

Merci également à celles et ceux qui ont organisé la sortie du Conseil du 23 septembre dernier. La bonne humeur et un temps tout à fait agréable nous ont accompagné durant cette journée et ce fut un véritable plaisir de côtoyer chacun lors de cette sortie.

Merci aussi aux intervenants de la soirée de formation du 4 octobre dernier pour la qualité de leurs interventions et celle de leurs documents. Le solde de ceux-ci est d'ailleurs à la disposition de celles et ceux qui n'auraient pas pu participer à cette soirée.

L'association L'Agrihotte offre cet hiver l'occasion à deux reprises de bénéficier de produits locaux sous la forme de hottes. Elle souhaite favoriser la production et la consommation de denrées de qualité dans la région, en préservant la santé et l'environnement, et contribuer ainsi au maintien de la production alimentaire locale et d'emplois dans le secteur primaire, ainsi qu'à l'entretien du paysage. La première livraison aura lieu ce prochain samedi. Il reste encore la possibilité de venir chercher sur place 5 grandes et 5 petites hottes, en fonction de la taille de votre ménage. Dès le mois de novembre, il sera possible de commander la deuxième demi-hotte qui sera remise dans le courant du mois de janvier. Un certain nombre de prospectus sont à la disposition des personnes intéressées. Des informations complémentaires peuvent également être obtenues auprès de nos collègues M. Bloch et W. Bühlmann qui participent activement à cette opération.

Les mois de septembre et octobre ont été l'occasion de diverses manifestations organisées ou soutenues par nos sociétés locales, tels que le Festival du Jeu, l'inauguration du chalet rénové Collombettes ou le semi-marathon de Lausanne. A chacune de ces occasions, M. le Président a pris plaisir à constater leur enthousiasme et leur engagement. Il les remercie de nous faire vibrer et de développer une indispensable convivialité entre les habitants de notre commune et nos visiteurs. Il formule également des remerciements particuliers à l'égard de nos services communaux pour leur engagement lors de ces diverses manifestations. Il a notamment été impressionné, ce dernier dimanche, par la qualité de l'organisation du semi-marathon et l'efficacité de notre service de voirie qui, quelques minutes après le départ des concurrents, avait rendu les lieux aussi propres que si aucun des 3'200 participants et les nombreux spectateurs n'étaient passés par la Grande Rue. Et ceci dans la bonne humeur et avec le sourire. Qu'ils en soient toutes et tous remerciés.

Le dépouillement du dimanche 26 novembre prochain débutera à partir de 9 h 00 et un café/croissant attendra les participants dès 8 h 45. Il n'y aura pas de convocation écrite.

3. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal

Les trois viennent-ensuite de la liste UDC ayant renoncé à siéger au sein du Conseil, pour diverses raisons professionnelles ou personnelles, le groupe UDC a donc dû chercher un nouveau candidat.

Dès lors, M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- **Mme Gabriela KREKIC**, née le 21 août 1962 et domiciliée à l'avenue du Clos d'Aubonne 9, en remplacement de Mme Caroline Wehrli, membre du groupe UDC, démissionnaire

4. Dépôt et développement des motions et interpellations

4.1 Développement du postulat de M. Gilbert Vernez intitulé « Mise en valeur des cheminements piétonniers »

M. G. Vernez estime que ce postulat peut être renvoyé directement à la Municipalité. La substance de ce postulat est simple. Il s'agit de faire poser des petits écriteaux « Passage piétonnier » par les services communaux. Il apparaît inefficace et trop procédurier qu'une commission du Conseil discute de l'opportunité de placer un écriteau à tel ou tel endroit. C'est l'affaire de l'Exécutif communal et du Service de l'urbanisme qui a les compétences nécessaires pour décider du placement de tels écriteaux.

Un document émanant du Grand Conseil nous apprend que le Canton encourage la mobilité douce. Il mentionne des chemins conviviaux, une continuité des itinéraires pédestres, etc. Nous sommes certainement tous d'accord sur ce genre de texte, mais l'avantage de son postulat est qu'il débouchera directement sur du concret. Il ne s'agit pas de faire de gros travaux, mais simplement de mettre en évidence les chemins piétonniers communaux. La Municipalité fera de toute manière un rapport. Pour une mise en œuvre efficace, il demande donc que ce postulat soit adressé directement à la Municipalité.

M. R. Baud, municipal, indique que la Municipalité est favorable à ce que ce postulat lui soit renvoyé directement. Le Service de l'urbanisme a déjà inscrit dans ses objectifs de l'année 2006-2007 l'inventaire des chemins piétonniers qui doit effectivement être refait, leur identification en tant que domaine public ou privé, ce qui impliquera la mise à jour des servitudes de passage, ainsi que la signalisation de ces chemins piétonniers et leur remise en état, pour certains. Un cheminement entre Béranges et la Faraz a d'ailleurs été tout récemment débroussaillé et libéré d'une ancienne souche qui faisait obstacle. Tout renseignement qu'un Conseiller communal pourrait lui fournir sur un chemin piétonnier qui aurait été oublié sera le bienvenu. Cela permettra de continuer l'inventaire et de procéder ultérieurement à la signalisation adéquate.

La parole n'étant plus demandée, **le postulat de M. G. Vernez est pris en considération et renvoyé à l'unanimité à la Municipalité pour étude et rapport.**

Dès lors, le point 4.2 de l'ordre du jour - Nomination d'une Commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité du postulat de M. G. Vernez « Mise en valeur des cheminements piétonniers » est caduc.

5. **Nomination des Commissions (délégués au Conseil intercommunal de l'Association de communes Sécurité Riviera)**

M. le Président rappelle que lors de la séance des présidents de groupes et de partis du 29 mai 2006, les informations en notre possession laissaient à penser que notre Conseil aurait dû déléguer 8 représentants à ce Conseil intercommunal. A cet effet, la clé de répartition suivante avait été adoptée :

2 Soc 2 Lib 1 Rad 1 PDC/I 1 UDC 1 RCAL

Dans l'intervalle, les règles établies ont eu pour résultat que notre délégation du Conseil est passée de 8 à 7 membres. Une nouvelle consultation des groupes et partis a eu lieu, juste avant la présente séance du Conseil, mais les différents représentants des groupes et partis ne sont pas parvenus à se mettre d'accord. Il convient donc au Conseil communal, conformément à l'art. 15, point 16 de son règlement, de procéder à l'élection de ces représentants. Cette élection est réglée par l'art. 129, qui prévoit que les élections ont lieu à bulletin secret. Le mode de désignation appliqué sera celui utilisé pour l'élection à la présidence et aux deux vice-présidences du Conseil, dont les modalités sont fixées à l'art. 12. Cette élection aura donc lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour.

Les candidatures déposées auprès du Bureau sont les suivantes :

Vallotton Jacques (Soc)
Overney Serge (Soc)
Tobler Anna (Lib)
Espinosa José (Lib)
Wenger Patrice (Rad)
Chervet Roland (PDC/I)
Grin Jean-Pierre (UDC)
Horisberger Marc-Antoine (RCAL)

M. le Président souligne que chacun dispose de 7 voix au maximum. Le cumul des candidats n'est pas permis et il n'est pas possible d'ajouter d'autres noms. Tout bulletin qui comportera un autre nom qu'un des huit présents sur la liste sera considéré comme nul, de même que si quelqu'un vote pour les huit candidats.

<i>Résultat du 1^{er} tour de scrutin :</i>	Bulletins délivrés	74
	Bulletins rentrés	74
	Bulletins blancs	0
	Bulletins nuls	0
	Bulletins valables	74
	Majorité absolue	38

Sont nommés :

Obtiennent des voix :

Overney Serge (Soc) - 65 voix
Vallotton Jacques (Soc) - 63 voix
Tobler Anna (Lib) - 62 voix
Wenger Patrice (Rad) - 62 voix
Espinosa José (Lib) - 59 voix
Chervet Roland (PDC/I) - 58 voix

Grin Jean-Pierre (UDC) - 17 voix
Horisberger Marc-Antoine (RCAL) - 8 voix

M. le Président constate que deux personnes n'ont pas obtenu la majorité absolue. Aucun des deux candidats ne désirant renoncer, il est donc nécessaire de procéder à un deuxième tour, à la majorité relative, pour compléter cette délégation.

<i>Résultat du 2^{ème} tour de scrutin :</i>	Bulletins délivrés	74
	Bulletins rentrés	74

Est nommé :

Obtient des voix :

Grin Jean-Pierre (UDC) - 17 voix

Horisberger Marc-Antoine (RCAL) - 10 voix

Suite à ce résultat, MM. Y. Belet et R. Delieutraz, membres du groupe RCAL, quittent la salle.

6. Préavis municipaux et éventuellement rapports

6.1 Préavis municipal N° 18/2006 relatif au budget communal 2007

M. F. Grognoz, municipal, indique qu'une faute d'imprimerie s'est glissée à la page 74 du plan des investissements, sous le libellé « Routes et aménagements ». L'élargissement du chemin de l'Auverney coûterait un peu cher si on laissait les montants tels qu'ils sont indiqués, soit fr. 40'000.-- en 2006, fr. 1'000'000.-- en 2008 et fr. 1'200'000.-- en 2009. Il s'agit en fait des chiffres prévus pour la route de St-Maurice qui ont été recopiés une fois de trop. Il faut donc les enlever de la rubrique « Elargissement du chemin de l'Auverney » et corriger les totaux, soit fr. 4'060'000.-- pour 2008 et fr. 6'205'000.-- pour 2009. Cela n'a pas d'influence sur le budget 2007, mais il est préférable d'avoir un tableau avec les montants exactes. Il encourage tous les Conseillers à participer à la séance du 6 novembre 2006 au cours de laquelle le budget sera présenté dans le détail.

La parole n'étant plus demandée, cet objet est renvoyé à la Commission des Finances.

6.2 Préavis municipal N° 19/2006 relatif au plafond d'endettement

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission des Finances.

6.3 Préavis municipal N° 20/2006 relatif à la demande de crédit pour l'achat et la mise en place de quatre pavillons de salles de classe provisoires sur le terrain du collège Courbet

M. J.-Y. Schmidhauser relève que le changement de législature ne lui a pas fait oublier un certain nombre d'informations qui avaient été transmises par la Municipalité lorsqu'elle a présenté son projet de nouveau plan d'affectation en 2003.

Ce projet était axé sur une certaine densification des zones constructibles à La Tour-de-Peilz. La Municipalité avait d'ailleurs informé la presse qu'elle espérait une sensible croissance du nombre d'habitants pour arriver rapidement au chiffre d'environ 15'000, soit une augmentation de 50 %.

Dans le cadre de l'examen du PGA 2003, la Commission avait constaté l'absence de toute réflexion de la Municipalité sur les objectifs à long terme de la Commune, ainsi que l'inexistence d'études sérieuses permettant d'évaluer, en fonction de l'accroissement souhaité de la population, les conséquences financières qui en résulteraient pour notre Commune, en particulier en ce qui concerne les besoins d'investissements. La Commission avait spécifiquement abordé la question des besoins scolaires. La Municipalité avait affirmé de manière péremptoire qu'elle disposait d'études réalisées par l'ancien directeur des écoles et que, sur le plan des locaux, il n'y avait aucune crainte à avoir. Elle affirmait notamment que la Commune de Blonay allait reprendre prochainement un nombre important d'élèves, sous-entendant que les craintes de la Commission découlaient plus d'une méconnaissance de la situation que de la réalité démographique. Selon elle, tout était « sous contrôle ».

Le préavis dont il est question aujourd'hui semble pourtant être la parfaite démonstration de la situation inverse. Il démontre en tout cas qu'à l'époque, la Municipalité « naviguait à vue ». Qu'en est-il maintenant ? Aujourd'hui, la Municipalité demande dans l'urgence un crédit important pour construire provisoirement quelques locaux scolaires supplémentaires. Sans remettre en cause la nécessité de l'octroi d'un tel crédit (avons-nous vraiment le choix ?), il constate qu'une nouvelle fois, la Municipalité agit dans l'urgence et que la demande de crédit ne s'inscrit pas dans une réflexion à plus long terme.

Dans le cadre de la séance de présentation qu'avait fait la Municipalité du projet de plan général d'affectation, elle avait indiqué que, même sans envisager une densification des zones constructibles, il était à prévoir une augmentation de la population car le Plan général d'affectation actuel comprenait, du moins à l'époque, de nombreuses zones susceptibles d'être construites.

De nombreuses constructions nouvelles ont eu lieu dans l'intervalle. Et ce n'est de loin pas fini ! Nous voterons prochainement le plan partiel d'affectation En Béranges. Se profile également le PPA relatif à la parcelle Brunner et un PPA dans les hauts de la Commune, sans compter les nombreuses constructions du Hameau, qui sont aujourd'hui terminées. Autant de ménages supplémentaires, de nouveaux contribuables, mais aussi de besoins supplémentaires d'infrastructures, notamment scolaires.

Point n'est donc besoin d'être grand clerc pour d'ores et déjà penser que le crédit qui nous est demandé aujourd'hui n'est pas le dernier, loin s'en faut... Avec l'augmentation naturelle de la population à La Tour-de-Peilz, on ne saurait mettre en oeuvre des solutions provisoires et prétendument bon marché, sachant pertinemment que, dans ce domaine, une planification s'impose, vu l'importance des investissements à consentir. Or, sur cette question, le préavis est désespérément muet.

Une nouvelle fois, la Municipalité navigue à vue. Cette conclusion semble d'autant plus fondée que le plan des investissements prévus pour la prochaine législature ne prévoit aucun investissement en matière d'infrastructures scolaires, alors que l'on sait d'ores et déjà aujourd'hui que la population de notre Commune va augmenter de manière non négligeable, quelle que soit d'ailleurs la densification prévue dans le prochain projet de Plan général d'affectation. Nous sommes tous des miliciens, mais cela ne signifie pas que nous devons tolérer l'amateurisme.

Il apparaît extrêmement important que la Municipalité fournisse à la Commission, non seulement un grand nombre d'informations factuelles, mais qu'elle explique également de manière détaillée la planification globale qu'elle envisage en matière d'infrastructures scolaires pour la prochaine législature. Ces informations devraient d'ailleurs être soumis non seulement à la Commission, mais au Conseil in corpore. La Municipalité devrait préciser les éléments suivants :

1. le nombre de ménages supplémentaires liés aux constructions prévues à court et moyen terme sur la Commune (parcelle Brunner, PPE En Béranges, etc...)
2. les besoins scolaires probables qui en découlent, que ce soit pour les cycles primaires que les cycles secondaires
3. sa planification d'implantation de nouveaux bâtiments scolaires, rappelant qu'il paraît peu judicieux de concentrer toutes les classes au centre ville, en particulier les classes enfantines et primaires, vu les problèmes de transports scolaires qui en découlent
4. le montant probable des investissements nécessaires pour disposer de capacités d'accueil adaptées à la croissance de la population
5. la planification de ces investissements dans le temps. A ce propos, le plafond d'endettement que nous propose aujourd'hui la Municipalité tient-il compte de cette problématique ?

Ce n'est qu'en présence de ces projections fondamentales que la Commission, respectivement notre Conseil, pourra se déterminer en toute connaissance de cause sur l'opportunité de la dépense sollicitée. Peut-être alors constaterons-nous qu'en réalité l'installation provisoire de containers scolaires ne sera manifestement pas suffisante à moyen terme pour assurer la couverture des besoins et qu'il y a lieu d'entreprendre, sans délai, des études visant à planifier la construction définitive d'infrastructures complémentaires. Et qu'en conséquence, une location sur 2 ans, au lieu de 10, non pas de pavillons flambant neufs, mais de pavillons de seconde main semble plus judicieuse.

Bien qu'ayant le souci de voir tous les enfants de La Tour-de-Peilz correctement accueillis dans le cadre scolaire, il lui apparaît exclu d'approuver à l'aveugle un crédit de plus d'un million de francs avec l'impression que la Municipalité ne maîtrise absolument pas la question des investissements à terme en matière d'infrastructures scolaires et navigue à vue. Il en va de notre crédibilité et de notre responsabilité vis-à-vis des gens qui nous ont élus.

Mme S. Conod indique que la Commission des Finances souhaite déléguer trois représentants lors de la présentation du sujet à la Commission ad hoc.

Mme le Syndic répond qu'il ne s'agit pas de mettre les enfants dans des containers, mais dans des pavillons préfabriqués. La Municipalité ne navigue pas du tout à vue. Lors d'une séance concernant le PGA en 2003, la Municipalité avait affirmé qu'il n'y aurait pas un besoin accru en locaux scolaires. En 2004, nous avions 647 élèves à la rentrée, alors que nous en sommes à 692 à la rentrée 2006, soit l'équivalent d'environ deux classes primaires. Cet accroissement est surprenant et a eu lieu bien après 2003. Nous disposons de locaux scolaires en suffisance puisque les deux classes de Vassin vont être réaffectées aux écoles. C'est pour déplacer l'UAPE que nous avons besoin de locaux supplémentaires. La Municipalité a pensé qu'il était plus judicieux de les mettre sur le bas de la commune pour éviter des transports d'enfants à travers la ville. Un certain nombre de réponses seront apportées lors de la séance de la Commission. Elle précise que le projet du Hameau, qui est arrivé au bout de sa réalisation cet été, n'a eu aucune incidence sur le nombre de nouveaux élèves à La Tour-de-Peilz.

Mme J. De Quattro, municipale, souhaite que l'on n'accuse pas la nouvelle Municipalité de faire preuve à nouveau d'amateurisme, alors qu'elle n'en est qu'à sa deuxième séance du Conseil...

La parole n'étant plus demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	Lib	Cédric Urech
<u>Membres</u> :	Soc	Serge Overney - Etienne Balestra - Michel Culand
	Lib	Alain Grangier
	Rad	Brigitte Fahrni-Chiusano
	PDC/Ind.	Guillaume Baechler
	UDC	Jean-Pierre Grin
	RCAL	Chantal Mettan

6.4 Préavis municipal N° 21/2006 relatif au budget 2007 du Fonds culturel Riviera

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

6.5 Préavis municipal N° 22/2006 relatif au budget 2007 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la Commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

6.6 Complément au préavis municipal N° 31/2005 relatif au Plan partiel d'affectation « En Béranges »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	Rad	Jacques Devenoge
<u>Membres</u> :	Soc	Jean-Yves Schmidhauser - Michel Bloch - Amilcar Cunha
	Lib	Paula-Jay Matthey - Alain Grangier
	PDC/Ind.	Anne Lachat Baechler
	UDC	Nicolas Masserey
	RCAL	Pierre Huber

7. Rapports

7.1 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 14/2006 relatif aux autorisations et compétences financières accordées à la Municipalité par le Conseil communal

Rapporteur : M. Kurt Egli

M. K. Egli indique que la Commission a amendé son rapport parce que celui-ci n'était pas conforme avec le règlement du Conseil.

M. le Président relève que l'esprit des deux amendements est comparable. Il propose donc que le Conseil se prononce globalement sur ces deux amendements, ce qui ne soulève pas d'objections.

M. F. Grognez indique que la Municipalité se rallie à ces deux amendements.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **les amendements de la Commission sont acceptés à une très large majorité (trois abstentions). Les conclusions du rapport sont quant à elles adoptées à une très large majorité (deux abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal no 14 / 2006,
- oui le rapport de la Commission chargée d'examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accorder à la Municipalité pour la législature 2006-2011 :

- en relation avec l'art. 15 chiffre 5 du Règlement du Conseil communal :

l'autorisation générale d'acquérir et d'aliéner des immeubles, des droits réels immobiliers et des actions ou parts de sociétés immobilières à concurrence de CHF 100'000.00 au maximum par cas, charges éventuelles comprises,

- en relation avec l'art. 15 chiffre 6 du Règlement du Conseil communal :

l'autorisation générale tendant à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales (à l'exclusion des sociétés et autres entités citées à l'art. 3a LC), en fixant la limite à CHF 100'000.00 au maximum par constitution de société,

- en relation avec l'art. 15 chiffre 8 du Règlement du Conseil communal :

l'autorisation générale de plaider,

- en relation avec l'art. 138 du Règlement du Conseil communal :

- a) l'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 par cas. Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil ;
- b) l'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles supérieures à CHF 50'000.00 mais inférieures à CHF 100'000.00 par cas, après que la Commission des Finances en eut statué, avec l'obligation d'en informer le Conseil communal *pour approbation* dans le meilleur délai ;
- c) l'autorisation générale de créer de nouveaux comptes de charges en rapport avec les points a) et b) ci-dessus.

7.2 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 15/2006 relatif au Plan partiel d'affectation modifiant et radiant partiellement les limites de constructions entre les chemins des Deux-Collines et du Gregnolet

Rapporteur : M. Frédéric Glauser

M. J.-Y. Schmidhauser indique que certaines personnes aiment se montrer critiques parce qu'elles pensent que cela fait avancer les choses, mais être critique ne signifie pas ne pas reconnaître les mérites quand il y en a. Il félicite donc le Service de l'urbanisme, son municipal et son chef de service, pour la négociation qu'ils ont menée avec succès avec les propriétaires qui ont créé un nouveau chemin piétonnier. Celui-ci pourra être balisé suite au postulat de M. G. Vernez !

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal numéro 15/2006,
- oui le rapport de la Commission nommée à cet effet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'adopter le plan partiel d'affectation modifiant et radiant partiellement la limite des constructions entre les chemins des Deux-Collines et du Gregnolet, tel que soumis à l'enquête publique du 16 août au 15 septembre 2005.

7.3 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 16/2006 relatif à une demande de crédit pour des travaux de réfection de la toiture des Collèges de Bel-Air et des Mousquetaires

Rapporteur : M. Jean-Pierre Grin

M. R. Piguet relève que le rapport mentionne, au 3^{ème} point des vœux de la Commission, que le nombre d'années de garantie des travaux est de 30 ans. Il fallait en fait comprendre que le nombre d'années de garantie des travaux est de deux ans, mais que la durée de vie est estimée à 30 ans.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 16/2006
- oui le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

- d'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux de réfection de la toiture plate du collège de Bel-Air, zone comprenant les classes et du collège des Mousquetaires, étape I, toiture E;
- d'accorder à cet effet un crédit de CHF 190'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9143.039.00 « Collège de Bel-Air et Mousquetaires-toitures »;
- de financer cet investissement par la trésorerie courante;
- d'autoriser la Municipalité à amortir ce crédit par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs doté à ce jour de CHF 2'508'000.--.

7.4 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 17/2006 relatif à la modification des statuts de l'Association pour l'action sociale de la région Riviera

Rapporteur : M. Marc-Antoine Horisberger

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal no 17/2006
- vu le rapport de la Commission nommée pour l'examen de cette affaire
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

d'autoriser la Municipalité à approuver la modification des statuts de l'Association régionale pour l'Action sociale de la région Riviera.

7.5 Rapport de la Commission chargée d'étudier le postulat de M. Alain Grangier intitulé « Domaine de Noville : du patrimoine au fardeau »

Rapporteur : Mme Antoinette de Gautard-Rayroud

M. R. Rod demande, au nom du groupe UDC, si dans l'étude en cours concernant la 3^{ème} correction du Rhône, l'Etat de Vaud a précisé à quelle période ou date il envisage de transformer les terrains proches de l'embouchure du Rhône, et plus particulièrement le domaine de la Praille, en zone inondable. Le refuge du Fort sera-t-il sous l'eau ou non ? Avons-nous un plan précis de la zone qui sera inondée et peut-on déjà affirmer que le refuge du Fort est condamné à moyen terme, comme il est dit dans le postulat ?

Sachant que le domaine du Fort est propriété de La Tour-de-Peilz depuis l'an 1282 et que 50 % environ des gens qui le louent sont des habitants de notre commune, comment l'auteur du postulat peut-il affirmer que cette propriété n'offre aucun avantage aux citoyens et citoyennes de La Tour-de-Peilz ?

Si l'Etat n'envisage pas, dans un avenir proche, d'inonder la parcelle sur laquelle se trouve le Fort, et si l'intérêt de la population pour ce patrimoine légué par les générations précédentes existe, ne serait-il pas judicieux de surseoir à la vente ou à l'aliénation de ce terrain dans l'immédiat et de promouvoir une activité rentable à court terme, comme les courses d'école ou des séjours organisés dans un milieu resté naturel ?

M. R. Piguët rappelle qu'il s'agit ce soir de prendre en considération ou non le postulat. Si le Conseil le décide, la Municipalité établira un rapport sur lequel il sera ensuite possible de débattre. Il prend note des questions qui sont posées et le rapport que la Municipalité donnera des réponses.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le postulat de M. Alain Grangier intitulé « Domaine de Noville : du patrimoine au fardeau »
- oui le rapport de la Commission nommée pour l'examen de ce dossier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de prendre en considération ce postulat et de l'adresser à la Municipalité pour étude et rapport.

8. Communications municipales

- Communication N° 13/2006 relative à Police Riviera - Etat de situation
Cette communication, qui a été distribuée, n'est pas lue.
- Rapport de la Commission de contrôle régionale ORPC Riviera – Budget 2007

9. Propositions individuelles et divers

M. M.-A. Horisberger remarque que ce qui s'est passé ce soir au point 5 de l'ordre du jour cause un précédent que l'on ne peut ignorer. Il félicite M. J.-P. Grin pour son élection, car il estime que l'UDC méritait un siège, tout comme les autres politiques représentés au Conseil. Lorsqu'une population décide d'avoir six groupes politiques qui la représentent, c'est une volonté du peuple et elle détermine ensuite le nombre de candidats dans les différents groupes. La première loi de notre pays est la Constitution qui garantit à toutes les minorités, quelles qu'elles soient, d'avoir un représentant. C'est la première fois que l'on n'autorise pas un groupe politique à siéger au sein d'une commission. Il comprend parfaitement que lorsque le nombre de sièges est inférieur au nombre de groupes, il y ait des discussions. Mais quand cela est possible, chaque groupe doit être représenté. C'est une atteinte grave à la démocratie. Il ne sait pas encore quelle tournure va prendre cette affaire, mais elle n'en restera certainement pas là.

Mme le Syndic a été sensible au slogan « Nous sommes solidaires », raison pour laquelle elle a répondu favorablement à la demande de Caritas qui a proposé à quelques syndics d'offrir une de leurs recettes de cuisine. Noël approchant, cela lui ferait très plaisir que le Conseil se montre aussi solidaire et commande ce livre. Pour faciliter le travail, elle se dit prête à faire une commande groupée et se tient à la disposition des personnes intéressées.

M. M. Bloch a constaté il y a quelques semaines que la boîte aux lettres située au carrefour Béranges/Vignes a disparu. Une affichette mentionne simplement que suite à des dégradations, la Poste a décidé de retirer cette boîte. Il demande à la Municipalité si elle peut intervenir auprès de la Poste pour qu'elle maintienne une boîte dans ce quartier fortement habité, et qui le sera encore plus à l'avenir.

M. P. Wenger relève que l'Hôpital du Samaritain disposait d'une boîte aux lettres qui était relevée tous les jours par le facteur. La Poste a décidé d'enlever cette boîte sous prétexte qu'il en existe déjà une près du giratoire. Ce sont donc les services de l'administration de l'hôpital qui vont devoir s'occuper du courrier des patients. Il s'agit tout simplement d'une diminution du service public.

M. le Président rappelle que les inscriptions pour le souper du Conseil sont à déposer auprès du Greffe et que la prochaine séance aura lieu le mercredi 6 décembre prochain, à 19 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21 h 28.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

L. Kaufmann

C. Dind